



Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Dhar El Mahraz

Filière : Etudes Françaises

Semestre : VI

Parcours : linguistique

Module : Syntaxe

Professeur : M. Benlakhdar Mohyedine

Séance du 26 mars 2020

Fonctions grammaticales et valence verbale (Tesnière)

A la différence de la grammaire traditionnelle, Tesnière conçoit toute la syntaxe comme une **subordination**, une dépendance des subordonnés de leur régissant. Cependant seuls les **mots pleins** (verbes, substantifs, adjectifs et adverbes) peuvent former des nucléus et entrer en relation de dépendance en tant que régissant ou subordonné. Les **mots vides** comme les prépositions, les conjonctions de coordination, ou subordination n'ont pas cette possibilité.

Tesnière ne parlera plus des compléments comme ceux d'objets ou circonstanciels, mais d'**actants** et de **circonstants**.

Les subordonnés du verbe sont le prime actant (sujet), le second actant COD ; et le tiers actant (COI). Ils constituent de ce que Tesnière appelle la **valence** du verbe. La valence (terme emprunté à la Chimie) est un **atome crochu** qui attire ses compléments. Chaque verbe a sa propre valence, qui correspond au nombre d'actants qu'il peut avoir.

De même la traditionnelle distinction entre verbes impersonnels, des verbes **intransitifs**, et verbes **transitifs** devient chez Tesnière une question d'avalence, de monovalence, de divalence (bivalence), et de trivalence, respectivement, comme nous pouvons le voir dans le schéma ci-dessous, qui compare la vision Tesnièreenne et celle de la grammaire traditionnelle :

Tesnière

Grammaire traditionnelle

Verbes avalents

verbes impersonnels

Verbes monovalents

verbes intransitifs

Verbes divalents

verbes transitifs (directs ou indirects)

Verbes trivalents

verbes transitifs doubles (COD et COI)